



L'an deux mille vingt-cinq et le cinq avril à neuf heure trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOORBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 mars 2025

Nombre de Conseillers :  
En exercice 10  
Présents 9  
Procuration 1  
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE  
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc,  
RAGUES Christian, ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle

Procurations : JOSSINET Gaëlle (procuration à PONCELET Jean-Marie)

**Vote** :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

## TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2025

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communes et EPCI doivent délibérer sur les taux d'impositions à appliquer au titre de la taxe foncière sur les terrains bâtis et non bâtis, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la cotisation foncière des entreprises.

Mme le Maire propose de conserver les taux d'impositions votés en 2024 pour l'année 2025.

Les taux s'établissent alors ainsi :

Libellé taxe	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition proposés 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,14	38,14
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	45,03	45,03
Taxe d'habitation (TH)	17,13	17,13
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,99	19,99

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'application de ces taux et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 05 avril 2025

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

